

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°195

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 17 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : GILLY Jean Paul.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Yasmina BAZIZ

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Sports/

OBJET : Signature de conventions triennales d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et les associations CMA Escrime et Aubervilliers Escrime Club.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieur à 23 000 € ;

Vu les projets des conventions triennales d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et les associations CMA Escrime et Aubervilliers Escrime Club, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'intérêt que la Commune porte à l'impact social et éducatif aux associations : CMA Escrime et Aubervilliers Escrime Club ;

Considérant l'intérêt de fixer les objectifs et les moyens entre la Commune et les associations précitées ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

APPROUVE les projets de conventions triennales d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et les associations CMA Escrime et Aubervilliers Escrime Club, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Le Maire à signer les projets de conventions triennales entre la Commune d'Aubervilliers et les associations CMA Escrime et Aubervilliers Escrime Club.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

Service	Article	Fonction
401	6574	40

Reçue en préfecture le : 18/12/20
Accusé en préfecture :
93-219300019-20201217-lmc118800-DE-1-1
Publiée le : 18/12/20
Certifiée exécutoire : 18/12/20

Le Maire,

Karine FRANÇLET

